



A la suite d'un décès dû à un lymphome chez une femme porteuse d'**implant mammaire** produit par la société

Poly Implant Prothèse

(
PIP
), l'Afssaps actualise ses
recommandations aux patientes et aux professionnels de santé
, en lien avec la Direction générale de la santé et la Direction générale de l'offre de soins.

Il est ainsi indiqué :

- aux femmes porteuses de ces implants, la nécessité de consulter leur chirurgien, ou leur médecin traitant, afin de respecter les recommandations de suivi de l'Afssaps, disponibles sur son site internet ;
- aux professionnels de santé, comme mentionné dans l'instruction DGS/DGOS du 29 novembre 2011 destinée aux Agences régionales de santé, de bien vouloir contacter toutes leurs patientes porteuses des implants PIP, afin de mettre en oeuvre les recommandations de l'Afssaps. Il est également rappelé aux professionnels de santé, de respecter leur obligation de signalement à l'Afssaps, des explantations des prothèses mammaires, défectueuses ou non, de la société PIP ;
- aux associations de patientes, de bien vouloir informer leurs adhérentes des mises à jour des recommandations de l'Afssaps, et de signaler à l'Afssaps les explantations des prothèses mammaires, défectueuses ou non, de la société PIP dont elles ont eu connaissance.

Actualisation des recommandations concernant les prothèses mammaires

Écrit par ARS Rhône-Alpes

Jeudi, 01 Décembre 2011 17:49 -

Pour répondre aux interrogations sur ce sujet, les autorités sanitaires rappellent qu'un numéro vert a été mis en place :

N° : 0800 636 636

(Ouverture du lundi au samedi de 9h00/19h00)